

L'AVENIR

LE NUMÉRO
5
CENTIMES

LE NUMÉRO
5
CENTIMES



DE LYON
JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

ANNONCES :

Annonces anglaises.....la ligne 1 fr.
Bacheliers.....= 3
Chèques locaux.....= 4
Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal
11, rue Quatre-Chapeaux

ADMINISTRATION & RÉDACTION :

70, Cours de la Liberté, 70
LYON

ABONNEMENTS :

3 mois 4 francs 1 fr.
Lyon et départ^s limitrophes. 5 f. 10 l. 20 l.
Pour les autres départ^s.... 6 f. 12 l. 24 l.
(Etranger : port en sus)
Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 des mois

NOS SURPRISES

Nous rappelons à nos lecteurs que l'AVENIR réserve tous les jours des Surprises à plusieurs d'entre eux.

Je reconnais avoir reçu du journal l'Avenir de Lyon, par suite de la convocation trouvée dans mon journal, la somme de dix francs.

L. THEVENET,
Rue de Bourgogne, 9.

Lyon, le 10 décembre 1884.

Je reconnais avoir reçu du journal l'Avenir de Lyon, par suite de la convocation trouvée dans mon journal, la somme de dix francs.

SANLAVILLE,
Rue Roquette, 2 (Vaise).

Lyon, le 10 décembre 1884.

Je reconnais avoir reçu du journal l'Avenir de Lyon, par suite de la convocation trouvée dans mon journal, la somme de dix francs.

J. THIBAUD,
Place Voltaire, 63.

Lyon, le 10 décembre 1884.

Je reconnais avoir reçu du journal l'Avenir de Lyon, par suite de la convocation trouvée dans mon journal, la somme de dix francs.

CAILLY,
Quai de Serin, 46.

Lyon, le 10 décembre 1884.

Je reconnais avoir reçu du journal l'Avenir de Lyon, par suite de la convocation trouvée dans mon journal, la somme de dix francs.

LAFAY,
Rue Vendôme, 131.

Lyon, le 10 décembre 1884.

FOLIE MINISTÉRIELLE

Les larbins qui forment le bataillon sacré de la majorité ferryste semblent aujourd'hui tout honteux de leur plat servilisme. Plusieurs ont reçu des lettres collectives de leurs électeurs, qui n'ont rien de bien rassurant pour leur réélection. Et dame ! la question en vaut la peine ; les cabris ministériels songent au retour des choses d'ici-bas. Ils se sucent le pouce avec des airs d'une mélancolie caractéristique.

Le maître a dit : « Je vous demande de m'autoriser à continuer la guerre six mois encore dans les mêmes conditions. » Et les pantins de la majorité, avec un touchant accord, ont opiné du bonnet d'âne.

Le maître a demandé 43 millions le premier semestre, soit 86 millions dans l'année, et les clowns ministériels ont recommencé le jeu du bonnet avec toute la perfection d'une précision bien étudiée et bien exécutée.

Mais vous aviez donc peur, messieurs les chimpanzés du Centre et du grand U., qu'on en finisse trop vite avec les chinoises opportunistes ? Votre inquiétude était donc qu'on pût rappeler nos troupes trop tôt ? Vous étiez donc bien ahuris à la pensée qu'on ne jetterait pas assez de millions dans la grotesque aventure des bords du fleuve Rouge.

Vous avez, messieurs les gorilles de l'opportunisme, compté sans l'inquiétude et le trouble que vous jetez chez le contribuable qui devra payer, l'an prochain, les quatre-vingt-six millions que vous avez voté d'un cœur trop léger, sans compter les immenses dépenses imprévues que votre folie va nous coûter encore.

Ah ! messieurs, pour des mandataires du peuple, vous vous conduisez comme des écoliers ineptes ou fous. Nous nous retrouverons au grand jour des règlements de comptes.

Vous vous êtes fié à la protection du chacal de Varzin, vous avez entrevu la paix dans l'entrevue des trois empereurs à Kiernewice, vous avez rêvé carrière de pépites et mines de charbon, et aujourd'hui toutes vos folles illusions s'évaporent sur les brouillards de la Seine, aux pieds même du Palais-Bourbon.

La caisse est vide ! Il ne vous est même pas possible de voter les crédits demandés par notre ami Tony Révillon pour venir en aide à tant de malheureux que le chômage réduit à la plus extrême misère.

Cette misère, incroyable en plein XIX^e siècle, vous l'avez doublée par vos fautes ; nous connaissons combien de familles qui ont cette double affliction — de crever de faim par suite d'un chômage persistant et qui ont au Tonkin leurs enfants agonisant de fatigues et de fièvre.

Vous n'avez pas meilleure chance à Madagascar, et vous rêvez une idiote équipée au Maroc, et vous ne pouvez vous sortir du Tonkin sans marcher sur Pékin.

Vous roulez la pierre de Sisyphe, fils d'Eole, et vous la roulez jusqu'à ce qu'elle vous écrase.

Cet écrasement est proche.

Vous voulez occuper le Tonkin, et le cabinet qui vous conduit au vote en vous pinçant le bout de l'oreille, dit que cette petite promenade militaire coûtera vingt-six millions : QUARANTE MILLIONS, a dit M. Franc-Chauveau. Ce sera un jour CINQUANTE MILLIONS.

Et vous votez à tire-larigault, comme si vous aviez le Pérou dans les caves de la banque de France, qui est passablement anémique, la pauvrette.

Sous l'empire, les mameluks de Badin-gue, très prodigues de l'argent des contribuables, en étaient arrivés à rechigner sur les demandes de crédit du Mexique. Vous avez dépassé les prodiges de l'Empire. Ce n'est plus du zèle : c'est du vertige.

Voyez, croyez-moi, faites-vous agents d'affaires — système Morin. Toutes vos aptitudes sont dans ce rôle qui commence par le louis d'or et qui finit avec cinquante grammes de plomb.

J.-B.-A. PAGÈS.

La nature a donné le droit commun ; l'usurpation a donné la propriété privée.

AMBROISE

DEPECHE DE NUIT

GUERRE DE CHINE

Convocation d'un grand conseil à Pékin
LONDRES. — Le Standard annonce, d'après une dépêche de Vienne provenant, il l'avoue, de source chinoise, qu'un nouveau grand conseil de guerre va être convoqué à Pékin, par ordre de l'impératrice.

On y donnera lecture, au nom de la régente, d'une sorte de discours du trône fournissant des explications au sujet de la reprise des négociations en vue de la paix, et faisant connaître le résultat des conférences qui ont eu lieu entre lord Grandville et le marquis Tseng.

Conseils du « Times »

Le Times, faisant allusion à la maladie du marquis Tseng, craint que de sérieuses difficultés n'aient surgi dans les négociations engagées entre la France et la Chine.

S'il en est ainsi, la France doit examiner une fois de plus si la question est susceptible d'être résolue en procédant comme elle l'a fait jusqu'ici ou bien s'il est nécessaire de marcher sur Pékin pour mettre fin à la guerre.

Ce dernier cas exigerait une demande de nouveaux crédits, de nouveaux débats à la Chambre et la stabilité du cabinet français pourrait être encore mise en péril, tandis que la Chine continuerait sa résistance aveugle.

Le Times conclut en exprimant de nouveau le désir que la France et la Chine arrivent à comprendre qu'il est de leur intérêt de s'arranger au plus tôt.

Pour action d'éclat

M. Diaere, aspirant de première classe, blessé très grièvement au combat du 8 octobre, à Tamsui, est inscrit d'office au tableau d'avancement pour le grade d'enseigne de vaisseau.

Inaction forcée

Le National publie l'information suivante : Nous sommes en mesure d'affirmer que si l'on ne reçoit aucune nouvelle d'engagements au Tonkin et à Formose, cela tient exclusivement à ce fait que le gouvernement a donné ordre, pour des raisons politiques, aux commandants de nos forces de terre et de mer dans l'extrême Orient, de ne rien entreprendre avant quelque temps.

Envoi d'or au pays des pépites

La paquebot-poste de Djemnah, parti avant-hier matin de Marseille pour les mers de Chine, a pris en chargement deux cent vingt-deux barils reçus de la Monnaie de Paris, et contenant la somme de un million six cent quatre-vingt-deux mille cinq cent soixante-cinq francs dix centimes en monnaies adressées au trésorier-payeur général à Saigon.

En voici le détail : Quarante-neuf barils de pièces de un centième de piastre et cent soixante-treize barils de pièces de vingt centièmes de piastre (la piastre vaut à peu près quatre francs soixante centimes au change actuel).

Le Djemnah a pris mille deux cents fûts de vin, soit trois cent quatre-vingt-sept litres de vin à destination du Tonkin.

Le grand conseil de guerre de Chine

Nous apprenons de source chinoise qu'un nouveau grand conseil de guerre va être convoqué à Pékin par ordre de l'impératrice. On y donnera lecture, au nom de l'impératrice, d'une sorte de discours du trône fournissant des explications au sujet de la reprise des négociations de paix et faisant connaître le résultat des conférences qui ont eu lieu entre lord Granville et le marquis de Tseng.

Les Cultes

La Chambre a encore voté hier le budget des cultes.

Cela n'étonnera personne : il est bon seulement de constater qu'au moment où tant de travailleurs restent inoccupés et meurent de faim, on continue comme par le passé — plus que par le passé — à jeter des millions aux fainéants ensoutanés voués par métier à l'abrutissement du peuple.

La commission du budget avait trouvé le moyen de proposer pour neuf millions d'économie sur le chapitre des cultes : inutile de dire que la Chambre s'est refusée à rogner tant soit peu les vivres à toute la friouillerie cléricale.

Informations

— Les juges ont prononcé aujourd'hui leur jugement dans l'affaire de la Mignonnette. Les deux accusés ont été condamnés à mort.

On croit que la reine leur fera grâce, et le ministre de l'intérieur a immédiatement conseillé à Sa Majesté de leur accorder un sursis.

— La cour d'appel de Bologne a débouté la fille du cardinal Autonelli de sa demande tendant à faire annuler l'acte fictif, dont son père l'avait prudemment pourvue.

La demande va se pourvoir en cassation. Ce procès dure depuis 1876.

MADRID. — Le ministère continue à sévir contre la presse indépendante : le Libéral et la Gauche dynastique ont été saisis, mais le cabinet voulant sans doute faire montre d'impartialité, a appliqué les mêmes mesures au *Matin carliste*, qui trouvait sans doute que M. Pidal n'était pas assez cléricale.

— Le *Moniteur de Rome* consacre trois colonnes compactes à la question du budget des cultes en France ; il accuse le gouvernement d'avoir combattu trop mollement les réductions proposées et dit qu'il aurait dû poser la question de confiance, comme il l'a fait à l'occasion des discussions des crédits du Tonkin et de la réforme sénatoriale.

— Les ministres se sont réunis hier à l'Élysée, sous la présidence de M. Jules Grévy.

On s'est occupé de la loi de réforme sénatoriale, et, après avoir décidé que le président du conseil poserait la question de cabinet, on a arrêté les termes de la déclaration qui devaient être portées à la tribune.

— Les ambassadeurs de France, de Russie, d'Italie et de Turquie ont eu des entrevues cette après-midi avec lord Granville au Foreign Office. On croit qu'il s'est agi de l'Égypte.

BERLIN. — Tous les ambassadeurs accrédités ici dînent ce soir chez le prince Guillaume, à Potsdam.

— Une statistique publiée par les soins du gouvernement allemand, constate que, du 1^{er} janvier à fin octobre 1884, 135,394 émigrants allemands se sont embarqués dans les ports allemands et à Anvers.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique spécial de l'AVENIR

AVANT LA SÉANCE

Les couloirs sont très animés, beaucoup de sénateurs étant de *campo* assistent à la séance.

On commente beaucoup la démission du sénateur Labordère.

Le bruit court dans les couloirs que le gouvernement, afin d'éviter un conflit avec le Sénat au sujet du budget des cultes, et se trouvant dans l'impossibilité de faire voter ce budget en temps voulu, aurait l'intention de faire voter les douzièmes provisoires et de clore par ce tour adroit la session de la Chambre.

L'affaire du *Zodiaque*, dont le jugement, par défaut, vient d'être rendu, occupe également beaucoup les esprits.

L'affaire Clovis Hugues a bien perdu de son importance, c'est à peine si l'on en parle au Palais-Bourbon.

Les tribunes sont peu occupées, quelques dames de la haute et beaucoup de prêtres en civil sont les seuls curieux des grandes délibérations parlementaires.

On s'entretient beaucoup aussi d'un malaise subit qu'éprouverait M. Jules Grévy.

LA SÉANCE

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre continue la discussion du budget.

Elle adopte le chapitre 8 du budget de la justice qui avait été réservé. Le crédit de 119,000 francs pour les déplacements des présidents de cours d'assises est réduit à 50,000 fr.

La Chambre reprend ensuite la discussion du budget des cultes.

M. FREPPEL combat la suppression des crédits pour les chanoines et la réduction des crédits pour les vicaires; il estime que ces réductions sont injustes (!) et impolitiques. La suppression de 2,300 vicaires mécontentera les fidèles, assure le larmoyant prêtre; ce n'est pas à notre avis, au contraire.

Sur la question des chanoines, l'orateur maintient que leur traitement est la conséquence légale du concordat. Les chanoines, dit-il, représentent l'élite du clergé, ils ont vieilli dans le service sacerdotal. La convention, du moins, leur laissait des pensions.

Mais la Chambre ne juge pas utile de les leur laisser, et elle repousse le crédit par 250 voix contre 231.

M. MARTIN-FEUILLE combat la réduction proposée par la commission sur les chapitres concernant les vicaires et les desservants.

Sur la demande de M. Douville-Maillefeu, rapporteur, ces chapitres sont renvoyés à la commission.

Le sieur FREPPEL demande le rétablissement du crédit de cent vingt-deux mille francs pour le chapitre de Saint-Denis.

M. MARTIN-FEUILLE explique que le chapitre de Saint-Denis est supprimé, mais que les traitements seront payés aux titulaires jusqu'à leur mort sur le chapitre des pensions de secours.

M. JOLIBOIS dit qu'on n'a pas le droit de convertir en aumône ce qui a été alloué comme une re traite.

M. de MUN s'étonne que le rapporteur ne fournisse aucune explication.

M. DOUVILLE-MAILLEFEU réplique que la République n'a pas besoin de faire garder les tombeaux des rois et des empereurs.

Le rétablissement du crédit pour le Chapitre de Saint-Denis est repoussé par trois cent cinquante-quatre voix contre cent trente.

L'éternel FREPPEL demande le rétablissement du crédit pour les bourses dans les séminaires.

M. Jules ROCHE réplique.

M. de MUN proteste contre ce système déguisé tendant à supprimer le budget des cultes et à détruire le Concordat.

Le budget des cultes devient entre les mains du gouvernement une arme invincible de haine et de combat. C'est un défi aux croyances religieuses. Il faut que le pays le sache à la veille des élections. On verra le peuple se révolter en masse contre cette tyrannie.

M. de DOUVILLE-MAILLEFEU demande la suppression de tous les crédits affectés au budget des cultes. Il entend parler des crédits dont la suppression a été demandée par la Commission.

Incident Provost de Launay et Douville-Maillefeu

M. PROVOST de LAUNAY prétend que les crédits affectés à l'entretien de la cathédrale d'Amiens ont seuls été conservés.

M. DOUVILLE soutient que non.

M. PROVOST envoie des témoins à M. Douville.

La séance est levée.

MORIN OPPORTUNISTE

Feti Morin avait un ami. C'est extraordinaire; mais le fait est patent. Cet ami s'appelle Morel. Morel et Morin s'aimaient. Or, Morel a été appelé chez le juge d'instruction, et, raconte la *Liberté*, Morel s'est défendu d'avoir eu avec Morin des rapports d'affaires — de ces belles affaires que vous savez... En revanche, Morel a reconnu avoir eu avec Morin des rapports politiques. Oui, politiques.

Ces deux personnages, Morin et Morel, ont été, un jour, chargés de la belle mission de faire réussir une candidature opportuniste.

Laquelle?

On ne la désigne pas.

Mais, quelle qu'elle soit, comme cet appui des agences, offert au parti dont M. Ferry est l'orgueil, rehausse le gouvernement!

Morin, Morel, Ferry, Waldeck, superbe quatuor! Le quatuor des petits papiers!

L'AFFAIRE CLOVIS HUGUES

L'autopsie du corps de Morin a été pratiquée à la Morgue par le docteur Brouardel, assisté du docteur Peyrot.

Le procureur de la République, M. Guillot, était présent à cette opération, ainsi que l'armurier-expert Gastyné-Renette.

M. Brouardel a d'abord scié le crâne de Morin et a mis le cerveau complètement à nu. A l'aide de pinces, il a pratiqué l'extraction de la balle qui avait atteint le cerveau. Il a acquis la preuve que le projectile avait déterminé une affection purulente du cerveau, compliquée de méningite.

La seconde partie de l'autopsie a porté sur l'examen du sternum, qui a été ouvert. Un sondage opéré avec la sonde cannelée a démontré l'existence d'une seconde balle, celle qui avait traversé la cou obliquement. Cette balle, retrouvée au-dessous du larynx, a été extraite. Elle avait fait dans le corps un assez long trajet.

M. Brouardel a constaté l'existence d'une troisième blessure au-dessous de l'omoplate. On sait que la balle qui avait occasionné cette blessure avait pu être extraite à l'Hôtel-Dieu.

En résumé, M. Brouardel a constaté l'existence de trois plaies par arme à feu. C'est celle du crâne qui a amené la mort.

A dix heures et demie, M. Athalin visitait le permis d'inhumer; ce permis a été ensuite signé par le procureur de la République.

Le cadavre de Morin a été l'objet d'une toilette spéciale avant la mise en bière: les linges qui lui encadraient la tête et qui lui enveloppaient la poitrine, dissimulant les sections pratiquées par les médecins le font ressembler à un Arabe. Le visage comme tout le corps, du reste, dont le poids est presque nul, est considérablement maigri: la barbe noire tranchait d'une façon saisissante avec la blancheur du linceul.

Les expériences terminées, la balle du revolver de Mme Clovis Hugues a été enfermée dans une petite boîte, qui, scellée, a été remise à M. Athalin, juge d'instruction.

Nous ne nous expliquons vraiment pas le but de toutes ces formalités, bien inutiles, à notre avis, puisque le flagrant délit est avéré.

Le corps de Morin n'a pas été réclamé, bien que des démarches aient été faites à plusieurs endroits, notamment à l'Agence Clerget, dont Morin avait été l'employé. Cette agence est en faillite, et tout le personnel est en fuite.

L'inhumation a eu lieu au cimetière d'Ivry.

M. Gobert, expert-juré, a communiqué samedi

dernier et a continué pendant toute la journée d'hier l'examen approfondi de toutes les lettres reçues par M. Clovis Hugues depuis qu'il est entré au Parlement.

Toute cette correspondance avait été classée, étiquetée par lettre alphabétique, et M. Gobert est aujourd'hui admirablement servi pour ses recherches par le soin que M. Clovis Hugues a toujours mis à classer les lettres qu'il reçoit.

L'expert-juré n'aura pas à examiner moins de dix mille neuf cent quarante-trois lettres; mais il espère avoir achevé cette besogne avant jeudi.

Il ne s'agit, du reste, que d'un travail de comparaison entre les écritures, pour la recherche des lettres et des cartes postales anonymes qui ont provoqué le drame du Palais de Justice, et la prétendue complicité des deux époux n'est pour rien dans l'expertise.

Les journaux judiciaires publient, d'ailleurs, la note suivante:

Aucune décision n'a encore été prise par le juge d'instruction au sujet de la complicité de M. Clovis Hugues. Mais il est probable que Mme Hugues passera éternelle aux assises et que son mari ne sera assigné que comme témoin.

La mort de Morin fera accélérer l'instruction et l'on suppose que l'affaire viendra entre le 20 et le 25 décembre devant la cour d'assises de la Seine.

Mme Clovis Hugues restera à la prison Saint-Lazare jusqu'à la fin des débats.

Le nombre des témoins à décharge s'élève, jusqu'à présent, à cinquante-trois. Depuis la mort de Morin, plusieurs personnes sont venues déposer, à titre gracieux, devant M. Athalin, juge d'instruction chargé de l'affaire, en faveur de Mme Hugues.

Pour la première fois, depuis le drame du Palais de Justice, notre ami Clovis Hugues s'est rendu hier à la Chambre des députés.

LA QUESTION DU PAIN

Le *Bulletin municipal* publie le tableau de l'évaluation officielle du prix du pain d'après le cours des farines à Paris du 16 au 30 novembre inclusivement.

Voici le résumé de ce tableau:

Prix moyen du quintal de farine, 28 fr. 84.

Frais de panification (décision du 14 novembre 1874) 10 fr. 19.

Prix moyen de quintal de farine panifiée, 39 fr. 03.

Le rendement en pain d'un quintal métrique de farine étant de 130 kilog., le kil. de pain de 1^{re} qualité revient à 0 fr. 30⁰².

Le prix du pain doit être évalué:

1^{re} qualité, le kil. 0 31.

2^e qualité, 0 fr. 24.

Or, le pain de ménage (2^e qualité) continue à se vendre à Lyon 32 centimes le kilog., alors qu'il devrait être livré au prix de 24 centimes, comme l'indique le tableau ci-dessus, eu égard au cours actuel des farines.

Et cependant, ce n'est guère le moment de vendre avec des bénéfices déraisonnables des denrées de première nécessité.

La crise ouvrière qui sévit si cruellement à Lyon comme à Paris, devrait être un motif suffisant pour ramener la chambre syndicale de la boulangerie lyonnaise à des sentiments plus conformes à la justice sociale et à la solidarité républicaine.

Nous espérons que les boulangers lyonnais sauront prendre les devants d'une me-

sure aussi démocratique, et qu'ils n'attendent pas qu'un de nos amis du conseil municipal propose le rétablissement de la taxe du pain, — ce qui deviendrait dès lors nécessaire pour la sauvegarde des intérêts des travailleurs déjà si cruellement éprouvés.

ÉTRANGER

RUSSIE. — Une dépêche de Berlin, publiée par la *Gazette de Cologne*, dit que de graves dissentiments sont survenus entre le grand-duc Serge de Russie, frère du czar, et la grande-duchesse Elisabeth de Hesse (sa femme depuis le 15 juin 1884).

Ces dissentiments sont de nature telle, que la grande-duchesse insiste auprès du czar pour obtenir un divorce et ne veut en aucun cas retourner auprès de son mari.

ÉTATS-UNIS. — Le projet tendant à suspendre le monnayage des dollars d'argent pour trois ans a été déposé hier sur le bureau de la Chambre.

L'exposé des motifs exprime le désir des Etats-Unis qu'une entente s'établisse pour fixer un rapport commun entre la valeur de l'or et celle de l'argent.

ALSACE-LORRAINE. — Un nouveau journal hebdomadaire, portant le titre *Der Elsässer* doit paraître prochainement pour remplacer l'*Odilienblatt*, supprimé par M. de Manteuffel.

M. le curé Lotz, d'Andolsheim, qui devait en être le rédacteur en chef, a reçu avis de l'administration allemande qu'elle ne tolérerait pas une pareille publication.

ALLEMAGNE. — Le sort du projet de subvention aux lignes allemandes soumis de nouveau au Reichstag par le gouvernement allemand est encore incertain. Il a été en effet, contre l'avis du chancelier, renvoyé à une commission.

En organe officiel qu'elle est, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* juge à propos de rompre une nouvelle lance en faveur du projet et le soutient par des raisons qu'il est assez intéressant de connaître.

ANGLETERRE. — Le procès de M. Bradlaugh est revenu hier devant le tribunal du banc de la reine, qui avait à se prononcer sur la demande en nullité du premier jugement pour vice de forme, et comme étant contraire aux faits établis par les témoins.

Le tribunal a débouté M. Bradlaugh et a purement et simplement confirmé le premier jugement.

L'exécution a, toutefois, été ajournée à quinzaine pour permettre à M. Bradlaugh d'interjeter appel.

AUTRICHE-HONGRIE. — On mande de Pesth au *Standard* que le ministre de la guerre a ordonné d'entourer d'enceintes fortifiées les villes de Maros, Vasarhely et Dees.

Les nouvelles fortifications seront suffisantes pour contenir mille hommes chacune.

On se rappelle que, pendant l'automne de 1878, tous les défilés conduisant de Transylvanie en Roumanie ont été fermés par des redoutes, et que pendant l'été dernier on a commencé la construction d'un cordon de forts autour de Bucharest.

ESPAGNE. — Les correspondances envoyées des îles Marianne (Océanie) aux journaux de Madrid confirment que l'assassinat du

FEUILLETON DE L'AVENIR

(79)

LE COUSIN DU DIABLE

Par GONTRAN FORTS

PREMIÈRE PARTIE

Le Diable à Tournai

(Suite).

Le balcon du Porcelet devait servir de chaire et la Grand-Place tenir lieu de chapelle.

Pendant ce temps, les cloches s'étaient tues, les églises avaient refermé leurs portes, la foule continuait à s'écouler. Hormis les protestants, dont la masse grossissait de minute en minute, on ne distinguait plus qu'une douzaine de familles qui regagnaient leurs logis.

Parmi ces retardataires, cheminaient un seigneur et une dame magnifiquement vêtus.

Deux pages les accompagnaient, habillés mi-partie de soie blanche et bleue, l'un

portant les coussins de velours sur lesquels sa noble maîtresse s'était agenouillée durant l'office; l'autre, le livre d'heures.

A la suite des pages venaient deux serviteurs armés, la cuirasse au dos et le heaume en tête.

Le gentilhomme et sa femme sortaient de l'église de Saint-Quentin; ils avaient, pour ainsi dire, effleuré Diego Diaz en passant. Maintenant, ils s'éloignaient de lui.

A en juger d'après leur élégance et leur sveltes tournure, c'était un couple heureux et charmant. Ils marchaient penchés l'un vers l'autre, causant et riant, la main dans la main, les yeux dans les yeux; autour d'eux se dégageait je ne sais quel doux parfum de joie, d'amour et de jeunesse.

Diaz avait compris cela. Depuis quelques secondes, il les suivait d'un regard envieux. Cet homme était ainsi fait que la félicité d'autrui le brûlait comme un fer rouge.

Sans les voir, sans les connaître, il se sentait leur ennemi. Ne devinait-il pas qu'ils étaient beaux et qu'ils s'adoraient? C'était assez pour les haïr.

Et tandis que, là-bas, le fringant seigneur, murmurant sans doute un mot tendre à l'oreille de son amie, inclinait gracieusement vers elle son feutre ombragé de plumeuses plumes blanches, lui, Diego, l'homme des ténèbres, écoutait se la-

menter en lui-même tout un essaim de démons.

Les deux amants avaient poursuivi leur chemin.

A cette minute, un homme, dont les membres grêles semblaient flotter sous sa robe noire et dont les cheveux blancs tombaient en mèches éparées autour de son bonnet carré, apparut au coin de la rue des Orfèvres.

Aussitôt un chant grave, solennel, mystérieux, s'éleva dans les airs. Les réformés avaient reconnu leur pasteur et entonnaient un cantique de Théodore de Bèze.

Ambroise Wille étreignait sous son bras une grosse Bible à tranches rouges et à fermoirs de cuivre. Maigre, pâle, ascétique, n'ayant de vivace que ses yeux ardents, il s'acheminait avec une lenteur majestueuse vers la maison du Porcelet.

Diego Diaz ne le vit pas. Il tenait ses regards obstinément attachés sur le gentilhomme et sur sa compagne, lorsque tout à coup celle-ci, impressionnée sans doute par l'austère psalmodie des calvinistes, se retourna de leur côté. Durant une seconde, on put distinguer son délicieux visage qu'illuminaient deux grands yeux de velours noir...

Ce ne fut qu'un éclair. Le couple disparut à l'angle du beffroi. Mais Diaz avait chancelé.

— Lelio!... Dolorès! Ah! je ne me trompe pas, cette fois! cria-t-il dans un rugissement,

Et, dégainant sa rapière, il s'élança par bonds énormes.

IX

LA BRASSERIE DU GRIFFON

Diaz ne s'était pas trompé. C'étaient bien le comte et la comtesse de Thun qu'il avait vus s'engager dans une rue adjacente, et à la poursuite desquels il se ruait avec une furie aveugle et frénétique.

Mais ce qu'il n'avait pas vu, c'est que, entre eux et lui, un groupe nombreux de protestants venait de se dérouler, envahissant le terrain et se disposant pour le prêche.

Lancé comme un boulet, Diaz tomba au milieu de ces réformés dont il trouva les rangs paisibles.

Aussitôt, les chants cessèrent; les enfants et les femmes se dispersèrent épouvantés, les hommes barrèrent le passage à ce forcené qui bondissait sur eux, une épée nue à la main.

Vingt bras l'arrêtaient, son arme lui fut arrachée et mise en pièces; un cercle humain l'entoura étroitement, cercle à la fois inoffensif et redoutable.

(A suivre)

gouverneur espagnol de l'Archipel a été le résultat d'une conspiration des indigènes, lesquels avaient juré de massacrer tous les Espagnols. L'assassin a été arrêté.

Tous les soldats indigènes ont été désarmés. Les correspondances font remarquer qu'un sujet allemand s'est présenté aux enchères pour l'achat du terrain entier d'une des îles Malaises.

Une station navale a été établie dans l'Archipel dans le but de protéger les intérêts espagnols.

BELGIQUE. — A la séance du conseil communal d'hier, le bourgmestre a rappelé les récentes discussions et le vote de la Chambre des représentants concernant les gendarmes en bourgeois.

Il a déclaré qu'il maintenait tout ce qu'il a dit et fait, qu'il agira à l'avenir absolument comme par le passé, et qu'il conservera intact le droit absolu qu'a l'autorité communale de maintenir l'ordre.

Les Révolutionnaires Autrichiens

Nous avons déjà annoncé que vingt révolutionnaires d'Autriche étaient poursuivis pour propagation de brochures socialistes et imprimerie clandestine.

Le tribunal de Vienne vient de rendre son arrêt, qui condamne les citoyens Hubner et Brady à douze ans de prison, Winkbald à dix ans; Howathek, Blacher, Hubliker et Springer, à huit ans; Weninger, à cinq ans; Harnermann, Schreiberlanner, Dertor, Leusemeyer, Phillet et Kesely sont condamnés à trois ans.

Deux sont acquittés: ce sont Fresler et Frazer.

L'attitude des révolutionnaires a été des plus énergiques et tous ont déclaré que les poursuites n'arrêteraient pas la propagande socialiste et ne feraient qu'avancer, au contraire, l'heure de la révolution vengeresse.

Pendant que les Jacomot viennois prononçaient leur arrêt, la police de Reinkenberg se livrait à de minutieuses perquisitions.

Les révolutionnaires d'Autriche, qui ont dans les geôles autant de leurs que nous en avons, avaient institué, comme nous l'avons fait, une commission de secours aux détenus politiques. C'est chez le trésorier de cette commission qu'ont eu lieu les perquisitions.

Quarante-cinq florins qui étaient en caisse ont été soustraits par les argousins.

Les membres de la commission se sont dévoués pour remplacer cette somme et ils n'en continuèrent pas moins avec ardeur leur œuvre de solidarité.

N'avons-nous pas raison de considérer la police comme le refuge des malfaiteurs? En Autriche, les policiers volent l'argent des malheureux prisonniers; en France, ils assomment les ouvriers qui demandent du pain.

DERNIÈRE HEURE

PARIS, 9 h. soir. — Le tribunal correctionnel a confirmé aujourd'hui le jugement dans l'affaire du *Zodiaque*, rendu par défaut. M. Bouchet, député, a été condamné à huit mois de prison et 10,000 fr. d'amende; M. Legrain à cinq ans de prison et 11,000 fr. d'amende; M. Chabannes à deux mois de prison et 3,000 fr. d'amende.

10 h. — L'empereur a envoyé à Li-Fong-Pao ancien ambassadeur de Chine, la décoration de la Couronne-de-Fer avec une lettre le remerciant des efforts faits pour le développe-

ment des relations amicales entre l'Allemagne et la Chine.

11 h. — M. Jules Ferry a reçu aujourd'hui le conseil général de l'Oise, composé du duc d'Aumale président, des vice-présidents et du conseil général tendant à l'élévation des droits sur les produits agricoles.

Le *Figaro* annonce que Louise Michel a été autorisée à venir à Paris. Elle est actuellement à St-Lazare et passe la journée auprès de sa mère, qui est malade.

Le bruit court que M. Grévy gracierait Louise Michel à l'occasion du 1^{er} janvier.

Minuit. — Le général de division de Villiers est mort.

— MONTPELLIER, 10 décembre. — Les étudiants en droit ne voulant pas accepter l'appel nominal, les cours ont été suspendus ce matin; aucun désordre n'a eu lieu.

Les étudiants préparent une manifestation pour demain.

1 h. m. — Le sort a désigné les départements de l'Ain et du Lot-et-Garonne pour élire des sénateurs en remplacement des inamovibles.

— Le *Paris* confirme la vente du territoire du cheik Saïd à une maison allemande et demande à qui incombe la lourde responsabilité de cette vente.

— Un violent ouragan a sévi aujourd'hui sur Vienne en Autriche et dans les environs.

Plusieurs wagons de chemin de fer ont été renversés.

1 h. 20. — Au Sénat, M. Labordère a donné sa démission de sénateur.

ELECTIONS CONSULAIRES

Nous recevons de notre excellent ami Valet la note suivante:

La loi du 8 décembre 1883 appelle à prendre part à l'élection des juges consulaires tous les citoyens français, commerçants patentés ou associés en nom collectif depuis cinq ans au moins dans le ressort du tribunal, et jouissant de leurs droits civils et politiques.

« Il faut entendre par commerçants patentés, ceux qui, conformément à l'article premier du code de commerce, font des actes de commerce leur profession habituelle. »

Le 24 mars 1884, la mairie de Lyon fit afficher la confection des listes électorales et invita les ayants-droit à demander leur inscription à ces listes pendant une période de trente jours (du 1^{er} au 30 avril).

La mairie du 2^e arrondissement envoya des bulletins au domicile de ceux des patentés qu'elle croyait avoir le droit d'inscription, en les invitant à remplir des renseignements demandés et lui renvoyer lesdits bulletins.

Ce moyen était bon, puisqu'il amena la demande d'inscription d'environ sept cent électeurs; on n'a pas fait de même dans chaque mairie puisque au 6^e arrondissement, pendant la même période, il n'y a eu que trente-cinq demandes.

Un tel état de choses préoccupa sans doute l'administration supérieure, non pour le fond, mais pour la forme, elle décida de faire des inscriptions d'office, quoique la loi soit muette sur ce point; cette décision a produit les inscriptions suivantes:

1^o Des officiers ministériels, notaires, avoués, huissiers;
2^o Des chefs d'industrie, teinturiers, apprêteurs, etc., les tisseurs exceptés, sous prétexte qu'ils sont façonniers.

Cette appréciation fantaisiste est encore contraire à la loi.

3^o Des maris qui, séparés quant aux biens, ne sauraient en l'espèce prendre part à l'élection que comme mandataires de leur épouse, et si ces mandataires peuvent être électeurs rien ne saurait s'opposer à ce que les veuves et les demoiselles commerçantes puissent aussi prendre part au vote par mandataire.

La loi ne dit rien sur ce troisième cas, probablement parce que le contraire serait une injure à la morale et à l'honnêteté commerciale.

La négligence des électeurs, le peu de respect apporté par l'administration à la confection des listes électorales, font craindre que les élections de dimanche soient entachées du nullité, car il ne semble pas douteux qu'avec de telles mesures elles puissent devenir contestables.

A d'autres renseignements et à vous.
J. VALET.

MENUS PROPOS

Une dame de Paris, obligée de faire élever son petit enfant à la campagne, arrive sans prévenir la nourrice. Celle-ci est au coin de son feu, mais le nourrisson n'est pas là.

— Où est-il? demande la mère avec anxiété.

— Eh ben! il est aux champs avec la petite de la voisine.

— Comment! cette petite qui a à peine douze ans, vous osez lui confier mon enfant!

— Dame! j'ai donné ben mes oies à garder.

A TRAVERS LYON

Télégramme

Avis excellent pour ceux qui ont l'honneur de correspondre avec les sénateurs et les députés:

Quand ils télégraphient à un sénateur ou à un député, ne pas oublier ce titre sur l'adresse.

En effet, quand ce titre y est figuré, l'administration des télégraphes fait une double expédition du télégramme, qui est présenté à la fois et au domicile personnel du sénateur ou du député et à son banc en séance.

On est ainsi assuré que le sénateur ou le député recevra plus vite le télégramme.

Informations

Aux termes d'une décision prise par la direction générale des douanes, la faculté de statuer désormais directement sur les demandes de réadmission en franchise de tissus mélangés de soie et de coton, a été déléguée à M. le directeur de la douane de Lyon.

Laboratoire municipal

OPÉRATIONS FAITES PENDANT LE MOIS DE NOVEMBRE 1884.

Echantillons apportés par le public: 177

Vins: 160. — 107 bons ou passables; 37 plâtrés à plus de 2 grammes par litre; 15 altérés par une cause naturelle; 1 falsifié par une coloration artificielle.

Huile d'olives, 4. — 2 pures; 2 additionnées d'huile de sésanne.

Eau de puits, 4. 1 potable, 3 non potables.

Lait, 1. — 1 bon.

Huile de lin, 1. — 1 pure.

Huile de colza, 1. — 1 pure.

Vanille givrée, 1. — 1 bonne qualité.

Pulpe de betterave, 1. — 1.

Farine de froment, 1. — 1.

Alcool, 2. — 2 bonne qualité.

Eau-de-vie, 1. — 1 passable.

Nota. — Les chiffres ci-dessus portent sur des échantillons d'apportés par le public et non sur le commerce général de la ville.

Le cadavre de Saint-Clair. — Ainsi que nous l'avons annoncé précédemment, l'enquête a établi que le rasoir trouvé à 400 mètres de la victime était bien celui de Meylan. Toute idée de crime doit donc être définitivement écartée. M. le docteur Lacassagne constate dans son rapport que Meylan a parfaitement pu parcourir ce trajet, quoique grièvement blessé. Tous nos renseignements personnels ont, du reste, été d'accord avec l'enquête officielle et les constatations du rapport médico-légal.

Imprudence. — Hier, à 3 heures, un énorme pot de fleurs, enlevé par le vent qui soufflait avec violence, est tombé avec fracas sur le trottoir de la rue Bourbon.

Fort heureusement, personne n'a été atteint. Mais il est bien regrettable que les nombreux passagers qui circulent dans cette rue soient ainsi exposés à être assommés sommairement, grâce à la négligence de la police chargée du service de la voirie.

Un ingénieux voleur. — Hier, vers midi, le nommé Edouard Borgeaud, âgé de 20 ans, qui se promenait sentimentalement sur la place de la République, a été arrêté sur la réquisition de M. Droz, négociant de Marseille, pour avoir commis un vol de 1,500 fr. au préjudice de son patron, M. Bléger, demeurant à Marseille, rue Suffren, 9.

Voici comment le vol avait eu lieu. Borgeaud, pour pouvoir mettre plus facilement son projet à exécution, avait endormi son patron à l'aide d'un puissant narcotique.

Ce voleur ingénieux a été conduit à la Permanence. Il a été trouvé porteur d'une partie de la somme volée.

Enfant perdu. — Hier, à 10 heures du soir, un jeune enfant paraissant âgé de 3 ans, du nom d'Alexandre, a été trouvé errant dans la rue Puits-Gaillot. Comme il ne pouvait indiquer son adresse, on l'a conduit à l'hospice de la Charité.

Vol. — Hier, à 4 heures, un d'effraction restés inconnus ont pénétré, à l'aide d'une tige, dans le domicile de M. Thomas, situé Rabelais, 19, et se sont emparés d'une somme de 117 fr. en espèces, ainsi que de divers bijoux et objets de lingerie renfermés dans la garde-robe.

M. Thomas, qui tient une échoppe sur le marché de la Guillotière, était sorti pour faire quelques emplettes, et c'est ce moment que les voleurs ont mis à profit pour le dévaliser.

A la Morgue. — Le nommé Pierre Granjean, âgé de 62 ans, sans domicile, est mort subitement hier soir à 5 heures, rue Garibaldi, en face le n° 159. Le cadavre a été transporté à la morgue.

Arrestations. — Les nommés Jean-Bernard Patiau et Simien Baron ont été arrêtés tous deux pour délit de vagabondage; le dernier également pour bris de clôture.

— Hier, à 4 heures du soir, la nommée Madeleine Mottin, ouvrière tisseuse, demeurant rue Duquesne, 45, a été arrêtée sur la réquisi-

LE

PALEFRENIER

Par HENRI ROCHFORD

(Suite)

M. de Curval eut immédiatement l'idée qu'il s'agissait d'un mariage, les secrets des filles de l'âge d'Yvonne tournant d'ordinaire autour de ce sacrement. C'était, en effet, un mariage qu'il devait être question; mais l'innocent marquis les aurait tous passés en revue avant de s'arrêter à celui-là.

— Parle, fit-il, et sois sûre que ta confidence sera bien placée.

— Eh bien! papa, tu sais... François, ce bon François qui aimait tant les enfants, qui tremblait si fort le jour où j'ai monté Carmen, qui se montrait toujours plein de dévouement et d'attention...

— Oui, oui, interrompit le marquis, ne voyant dans ce panegyrique d'autre intention que de lui rappeler un serviteur qu'il ne pouvait avoir oublié, puisqu'il avait été mystérieusement, depuis quinze jours

à peine, la maison où il avait été attaché dix mois.

— Eh bien! reprit Yvonne lâchant son apothéose, François n'était ni palefrenier, ni piqueur, ni rien de ce que tu pourrais t'imaginer. Il n'a jamais servi à Touraine chez le comte de Brignoles, comme tu l'as cru et comme je l'ai longtemps cru moi-même.

— Veux-tu que je te dise? je m'en étais toujours douté, répondit M. de Curval, qui tenait par dessus tout à sa réputation d'homme pénétrant.

Et, pour démontrer à sa fille qu'il n'avait pas besoin de ses révélations pour savoir à quoi s'en tenir, il ajouta:

— C'était sûrement un agent du roi.

— Non, fit Yvonne, c'était Aronelli, le fameux Aronelli, cet ancien membre du comité central que la police pourchasse depuis près d'un an, et sur lequel on est venu nous demander des renseignements que nous n'étions pas en état de fournir puisqu'à ce moment nous ignorions tous deux qui était réellement François.

— Aronelli! Comment le fameux... s'écria le marquis, écrasé par cette tuile. Tu te trompes, on s'est joué de toi... c'est impossible! Un si honnête garçon!

— C'est lui! insista Yvonne.

— Et d'où le sais-tu? demanda le marquis toujours incrédule.

— Il me l'a avoué lui-même avant de partir, répliqua Yvonne. Il a eu peur dernièrement d'être arrêté et il s'est décidé à passer la frontière... avec un faux passeport.

Aronelli! un membre du comité central, hébergé chez lui pendant dix mois! De toutes les conspirations auxquelles avait pris part M. de Curval, celle-là était évidemment la plus romanesque, et elle avait été ourdie par un autre!

Il tomba en proie à toutes sortes de terreurs. Il songea à aller visiter la cave afin de s'assurer qu'on n'y avait enfoui aucune bonbonne de dynamite, non plus qu'aucun stock de bombes Orsini.

Il se demanda s'il n'était pas sage d'aller compter l'argenterie. Puis, n'osant, dans une conjoncture aussi palpitante, prendre une résolution à lui tout seul, il sonna violemment son valet de chambre et lui dit d'une voix brève, mais agitée:

— L'abbé est-il déjà arrivé pour la leçon du matin?

Oui, Monsieur le marquis, il vient d'entrer dans la salle d'étude.

— Dites-lui qu'il veuille bien passer dans mon cabinet de travail où je l'attends en compagnie de ma fille.

L'adjonction de cet auditeur enraya le récit d'Yvonne qui, après avoir éclairci la question relative à l'identité de Roderic, se

disposait à en attaquer une autre. Elle en avait d'ailleurs assez dit pour un fois et remit à un jour prochain la suite de ses confidences.

L'abbé Cornavin entra bientôt, obséquieux et affaré, quoique au fond extraordinairement flatté d'être admis dans cette chambre essentiellement politique, ou ne pénétraient guère que les hommes sûrs, aux opinions

Plus blanches que la blanche hermine.

A l'exposé de l'horrible mystère, les yeux et les bras du prêtre montèrent simultanément au ciel comme aspirés par une pompe invisible. Ainsi, dix mois durant, ils avaient cotoyé un communard! Et, cruelle déconvenue! ils l'avaient su trop tard pour le livrer au bras séculier, et, quand le coupable avait réussi à se dérober par une fuite honteuse à la justice des hommes qui le réclamait.

La seule compensation pour Cornavin était dans sa ferme conviction que le monstre n'échapperait pas à la justice de Dieu. Malheureusement, il était bien jeune et elle se ferait probablement longtemps attendre.

(A suivre)

tion de Mme Perroncel, sa patronne, au préjudice de laquelle cette malheureuse avait volé une somme de deux cents francs en billets de banque.

Cette femme a été mise à la disposition du procureur de la République.

Hôtel Dieu. — Hier matin, le nommé Antoine Méziat, âgé de 58 ans, est tombé sur de la glace près du parc de la Tête-d'Or.

Dans cette chute, ce malheureux ouvrier s'est fracturé la jambe gauche.

Relévé aussitôt par les témoins de cet accident, il a été conduit en voiture à l'Hôtel-Dieu.

Vols. — Dans la soirée du 8 décembre, plusieurs boîtes à lettres ont été enlevées dans les allées de plusieurs maisons du quai de Pierre Scize. Les boîtes ont bien été retrouvées sur le bas port du quai, mais les auteurs de ce vol sont encore inconnus. La police continue ses recherches pour les découvrir.

— Des voleurs se sont introduits, dans la nuit de lundi à mardi, dans une maison de campagne du Point-du-Jour, appartenant à M. Remond, rentier, rue du Peyron, 12.

Après avoir fracturé les portes de la cuisine et de la salle à manger et s'être servi copieusement à diner, ils partirent emportant avec eux des couverts en ruolz, un fusil et un revolver, divers effets d'habillement et environ 50 kilogrammes de raisins blancs.

Les malfaiteurs sont encore inconnus.

Une enquête a été ouverte.

Nous publierons demain une intéressante lettre qui nous arrive du département de l'Ain.

Nous publions aujourd'hui la note que la préfecture nous a fait parvenir hier :

Comité charitable de Dames lyonnaises

Un comité charitable de dames lyonnaises s'est constitué en vue de soulager, selon les ressources qu'il pourra recueillir, les misères locales au cours de cet hiver.

Le comité ne fait pas de dons individuels.

Son action se manifestera soit par l'aide donnée aux œuvres d'assistance déjà établies, soit par une coopération à des œuvres nouvelles ou à des fêtes de bienfaisance, soit par des mesures d'assistance collective.

Le compte rendu de ses opérations en recettes et dépenses sera communiqué aux journaux de Lyon.

Les fonds sont centralisés à la Trésorerie générale du Rhône.

Les besoins sont très grands : le comité fait un pressant appel à la générosité publique.

La crise ouvrière existe depuis plus de trois mois, et c'est aujourd'hui seulement que la préfecture s'inquiète de la situation, c'est aujourd'hui seulement qu'un comité songe à soulager les misères existantes.

Nous ne voulons pas décourager les donateurs, mais il nous semble que ce comité pourrait à lui seul, en raison de sa position sociale, secourir promptement et largement les misères locales sans avoir recours à

ceux qui possèdent si peu ou presque rien. Mais non, on quètera aux petites bourses, ça facilitera les grosses.

CHRONIQUE RÉGIONALE

ISÈRE

UNE PETITE FILLE BRULÉE VIVE

Grenoble. — Un bien terrible accident a ému aujourd'hui le quartier de la Bajatère.

Une petite fille âgée de 3 ans, du nom de Berthe Chapon, est, par accident, tombée dans une marmite pleine d'eau bouillante.

Retirée aussitôt, la pauvre petite n'a pas tardé à succomber à ses horribles blessures.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

AFFAIRE BARRAS

Aujourd'hui venait devant le tribunal correctionnel l'affaire Barras.

Cette affaire dont on n'a pas oublié les horribles détails avait attiré une grande affluence.

Sont accusés :

1° Barras, commis principal des contributions directes, retraité, d'outrage public à la pudeur et d'attentat aux mœurs ;

2° Serre, 24 ans, ouvrier chapelier ; Huot, soldat au 52^e de ligne : d'extorsion de signature.

M^{rs} Charbonnier et Milanha sont assis au banc de la défense. Huot n'a pas d'avocat.

Sur la réquisition du ministère public, le huis clos est prononcé au grand désappointement du public qui se pressait dans la salle.

Les débats ont révélé des faits monstrueux.

Ont été condamnés :

Barras, à 1 mois de prison et 100 francs d'amende ;

Serre, à 13 mois de prison et 50 francs d'amende ;

Huot, à 3 ans de prison et 50 francs d'amende.

Tribune libre

Fédération de la jeunesse socialiste

Dans sa réunion du samedi 6 courant, la Fédération de la jeunesse socialiste du Rhône, après avoir entendu les conclusions de la commission des rapports généraux de politique courante, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

Considérant que les désordres et provocations de la salle Lévis ne peuvent qu'être imputés au gouvernement et à la police qui en sont solidairement responsables ;

Protège énergiquement et avec indignation contre les arrestations et condamnations qui ont été opérées à la suite de cette réunion de travailleurs que seuls nos gouvernants bourgeois avaient intérêt à faire échouer et félicite chaleureusement le citoyen Vaillant pour l'é-

nergie qu'il a déployé en interpellant le préfet de police au Conseil municipal de Paris, et blâme la majorité réactionnaire audit Conseil, qui s'est rendu complice du gouvernement et de la police en ne pas votant l'ordre du jour énergique proposé par le citoyen Vaillant.

Félicite également le grand jury révolutionnaire pour l'épuration qu'il a faite dans le camp socialiste révolutionnaire en déviant les mouchards qui s'y étaient introduits.

Considérant que la guerre de Chine n'a été faite dans un intérêt bourgeois, c'est-à-dire pour remplir les coffres des capitalistes qui seuls peuvent créer des travaux dans ces contrées.

La Fédération proteste avec la plus grande énergie contre la Chambre infâme qui a livré les enfants et les millions de la France au gouvernement criminel qui nous gouverne et qui a pour chef Ferry, qui n'a pour soutien que la police et l'armée permanente.

Cette cohue d'individus asservis à des chefs toujours prêts à faire égorger les travailleurs lorsqu'ils réclament leur droit, lire à la justice populaire les 309 misérables qui ont voté les crédits, et flétrit les autres pour ne pas avoir fait appel au peuple.

Comme il était de leur devoir de le faire afin de ne pas laisser la France à la merci d'un gouvernement qui se courbe devant Bismarck, et ne fait que défendre les intérêts de la bourgeoisie au détriment de la classe ouvrière, qui meurt de faim pendant que les bourgeois se vautrent dans l'orgie.

Le secrétaire, J. BOUVIER.

Aux victimes de la crise lyonnaise.

Les commissions de protestation contre l'expulsion des locataires pendant la crise, vous invitent tous à assister à une grande réunion publique qui aura lieu vendredi, 12 courant, à midi, salle de l'Eden-Théâtre, boulevard de la Croix-Rousse.

ORDRE DU JOUR :

1° La vérité sur la situation faite aux ouvriers sans travail expulsés par leurs propriétaires.

2° Résolutions à prendre.

Pour la commission.

Le Secrétaire : RAME.

Syndicat des tôleurs et fumistes.

L'assemblée mensuelle aura lieu dimanche 14 décembre, à deux heures du soir, salle Gamet, rue de Chartres, 8.

ORDRE DU JOUR :

Cotisations et réception des nouveaux adhérents.

Le secrétaire : J. ROCHERON.

Alliance des républicains socialistes.

— Les délégués de tous les groupes de l'Alliance des républicains socialistes des six arrondissements sont convoqués en réunion privée vendredi, 12 décembre, à huit heures et demie très précises, salle Molière, rue Pierre-Corneille, 49.

Libre-pensée. — Groupe des admirateurs de Raspail. — Réunion jeudi, 11 courant, à 7 heures et demie du soir, au siège social, rue Rabelais.

Tous les libres-penseurs sans distinction de nationalité, qui désirent en faire partie, sont

priés de s'adresser chez le citoyen Renaud, cafetier, avenue de Saxe, 158, et chez les citoyens Mayot, avenue de Saxe, 170, Brulebaud, rue Rabelais, 19, et Guéret, rue de Vendôme, 177.

Chevriers et maroquiniers. — Tous les détenteurs de souscriptions pour les ouvriers sans travail sont priés de les rapporter, sous-rites ou non, chez M. Goutard, 108, rue Garibaldi, le dimanche 14 décembre, de deux à quatre heures.

Les ouvriers nécessiteux de la corporation sont invités à venir se faire inscrire les mêmes jours et heures.

Le Syndicat.

Teinture Lyonnaise. — Union des travailleurs de la teinture et similaires. — Tous les adhérents de la chambre syndicale faisant partie du groupe mixte, sont priés de se rendre jeudi 11 décembre 1884, de 7 à 8 heures du soir, au siège de la société, rue de Créqui, n° 137, porteurs de leurs livrets individuels.

Urgence pour la mise à jour.

Une permanence siège tous les mardis et samedis, de 8 à 10 heures du soir, et les dimanches, de 9 heures à midi.

Tous les jeudis, réunion de toutes les commissions.

L'AVENIR DE LYON

BON

Pour une POLICE de la Société

LE TRAVAIL

INDEMNITÉS GARANTIES :

En cas de mort. 500 Francs

En cas d'incapacité permanente de travail. 500 Fr.

Cette police d'assurances est remise à tout porteur de 5 Bons, moyennant 75 cent.

11 Décembre 884

BON D'ACHAT

11 Décembre 1884

De Bon doit être détaché tous les jours et conservé.

Le gérant J.-B.-A. PAGES

Imprimerie Moderne, cours de la Liberté, 70

L'ÉCHO DE LYON

Transf. 4, r. Mercière, au 2^e
Administration spéciale des ventes de fonds de commerce, maisons, etc.

ACQUISITION

Suivant acte s. s. privé en date à Lyon, du 8 décembre 1884 M. Rouvère a vendu son fonds de commerce situé à Lyon, c. Gambetta, 61, à une personne dénommée dans l'acte.

Adresser les réclamations par saisies-arrests régulières dans les dix jours, sous peine de forclusion, au domicile élu par les parties, à la direction de l'Echo de Lyon, 4, rue Mercière.

PHILOMÈNE INDIEN

Une lotion matin et soir

Élimine les impuretés

Éclaircit le visage

FEUX DU VISAGE

BOUTONS, ACNÉ

LYON, MAZARIN & DALOZ

ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

CONTRE LES ÉPIDÉMIES

Les filtres au charbon désinfectent les eaux qui contiennent des insectes nuisibles à la santé. Six médailles aux expositions. Approuvés par la Faculté de médecine. — Seule maison fournissant les établissements religieux — Fabrication et réparations.

BERTHIER
rue de Jarente, 6, Lyon

LIQUEUR DU FAYARD

(Goudron ou Crésote végétale vraie du Hêtre)

Très-efficace dans les affections désignées de la Poitrine, Bronches, Asthme, Catarrhes, etc. Prix : 2 fr. 50 c. le flacon.

PHARMACIE NORMALE, r. d'Algérie, LYON

A LA GRANDE CONCURRENCE

19, rue Hippolyte-Flandrin.

LYON — PRÈS LA RUE D'ALGÉRIE — LYON

Grand arrivage de papiers peints à des prix exceptionnels de bon marché.

BAR CONTINENTAL

Rue de la République, 62

PRÈS DU CASINO ET DU CIRQUE-BELLECOUR

BATIMENT DE L'HOTEL COLLET

Le plus beau et le plus luxueux de Lyon

CONSOMMATIONS DE PREMIER CHOIX

aux mêmes prix que dans les comptoirs

TOUT LE MONDE voudra voir les admirables peintures de cet Etablissement, qui sont dues au pinceau de Chenu et Seignemartin, deux célébrités lyonnaises.

62, rue de la République

EN FACE LE CASINO

VOUS NE TOUSSEZ PLUS si vous sucez quelques **BONBONS GRAMONT** au goudron. Agréables à la bouche, ils portent de suite l'arôme précieux du Goudron sur les poumons et arrêtent aussitôt la Toux. Par le passé on buvait de l'Eau de Goudron, mais le goût répugnait. Depuis peu on fait des Capsules de Goudron recouvertes de gélatine pour en masquer la saveur : ici l'inconvénient est grand, car l'enveloppe dure qui recouvre le goudron l'empêche d'agir comme calmant immédiat, tandis que le Bonbon Gramont fond de suite et soulage immédiatement. Prix : la boîte, 1 fr. 75 ; demi-boîte, 1 fr.

Se méfier des Contrefaçons. — Exiger la Signature du D^r GRAMONT.

Dépôts à Lyon : pharm. Bunoz, pl. St-Pierre, 1 ; Lemonon, r. St-Joseph, 55 ; Casimir, avenue de Saxe, 82 ; Lardet, rue Bât-d'Argent ; Deleuvre, rue de Belfort (Croix-Rousse) ; Martel, place de la Pyramide, 15, (Vaisc) ; à St-Etienne, pharm. Delpy, à Valence, Couturier ; à Vienne, Boyet ; à Tarare, pharm. Moderne ; à Chalon-sur-Saône, acquin ; à Mâcon, Lacroix, et dans toutes les pharmacies.

Bonne petite Occasion

A VENDRE

près la rue Bourbon

COMPTOIR-CAFÉ

Travail pour 2

Prix : 600 fr. — Se presser

L'ÉCHO de LYON

Transféré : 4, rue Mercière, au 2^e

L'AVENIR

44, Rue Ferrandière, Lyon

L. VELLERUT, DIRECTEUR

G^d Café Salle de réunion, billard, loy. 550 fr., prix 1,500 fr., b. log., Croix-Rousse. Dep. forcé.

COMPTOIR Brotteaux, loc. 300 fr., b. log., recette 15 fr. p. j., prix 500 fr.

ÉPICERIE Porte-pôt, herbages, sur un cours pop., affaire pressée, rec. 40 fr. par jour, peu de frais, prix 700 fr.

CABINET DE M. GOULLON

Défenseur aux Tribunaux de Paix et de Commerce

69, Passage de l'Argue, 69

Bureau de tabac, centre Lyon, prix 11,000 fr., location avantageuses, long bail.

Épicerie-Herbages et bouillon, prix 1,200 fr., beau local.

Pensionnat près Lyon, prix 8,000 fr., grand clos, location avantageuse, position d'avenir.

Restaurant et 5 lits garnis, prix 1,000 fr. location 350 fr.